

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ÉCOLE
DU VENDREDI 9 NOVEMBRE 2018**

MEMBRES PRÉSENTS :

Mme CAYLAT, Inspectrice de l'Éducation Nationale

Les enseignantes :

Mme SLIMANI, Mme CADET, Mme BARCELO, Mme MERIC, Mme FOURNIER, Mme LENEVEU, Mme DELEPLANQUE, Mme POUPARD, Mme LE BIHAN (directrice), Mme PHILIBERT, Mme NAHON, Mme LEBAS, Mme DE SOLAGES, Mme OUAREM, Mme JOUINI, Mme MARTIN, Mme BESSE, Mme MERCHEZ, M DAVIOT, Mme COUSIN

Membres du RASED :

Mr MAREY-SEMPER, enseignant rééducateur

Mme BECHET, poste E

Les parents élus :

AIPEF : Mme HOLVOET, Mme ALEXANDRE, Mme CLETY, Mme TREFLEZ,
Mme BREUIL, Mme HEDDE, Mme BOILEAU, Mme GERMOND, Mme LAJNEF, Mme MAILLIER, Mme AIT SALAH, Mme AIT CHOUT

Les représentants de la municipalité :

Mme FORTUNATO, élue

M MELKI, maire

Excusées :

Mr BENGATTAT, Mme TONDELIER

Début de la séance : 18 :15

Ce procès-verbal sera mis en ligne sur le blog de l'école :

(<http://blog.ac-versailles.fr/carnotfranconville/index.php>).

Un mot dans les cahiers de liaison informera les parents de sa publication, un exemplaire papier pourra également être remis sur demande.

PRESENTATION DES NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL D'ÉCOLE

L'équipe pédagogique

Les représentants des parents élus

Les représentants de la municipalité

Désignation d'un secrétaire de séance

BILAN DE LA RENTREE 2018 :

Élections des parents élus :

Les élections se sont déroulées le vendredi 12 octobre 2018.

L'AIPEF a présenté une liste comportant sept candidats. Ils ont tous été élus.

Les neuf sièges restants ont été attribués par tirage au sort parmi les parents volontaires.

Le taux de participation a été 15,84 % (26,96% l'an passé). 99 parents ont voté, 39 votes ont été déclarés blancs ou nuls. 60 suffrages ont été exprimés.

Structure de l'école :

L'école accueille 418 élèves répartis sur 16 classes.

6 classes de maternelle accueillent 171 élèves :

- ⤴ Petite section : Mme SLIMANI (30 élèves)
- ⤴ Petite et moyenne section : Mme MERIC et Mme CALCAGNO (29 élèves)
- ⤴ Petite et moyenne section : Mme CADET et Mme METIVIER (28 élèves)
- ⤴ Moyenne et Grande section : Mme FOURNIER (27 élèves)
- ⤴ Moyenne et Grande section : Mme BARCELO (28 élèves)
- ⤴ Grande section : Mme LENEVEU (29 élèves)

Quatre ATSEM à temps complet et une ATSEM à mi-temps (matin) aident les enseignantes au quotidien.

10 classes en élémentaire accueillent 247 élèves :

CP : Mme PHILIBERT (22 élèves)
CP : Mme DELEPLANQUE (25 élèves)
CE1 : Mme DE SOLAGES et Mme BESSE (26 élèves)
CE1 : Mme MARTIN et Mr DAVIOT (27 élèves)
CE2 : Mme LEBAS (23 élèves)
CE2 : Mme JOUINI (26 élèves)
CM1 : Mme POUPARD (26 élèves)
CM1-CM2 : Mme MERCHEZ (24 élèves)
CM1-CM2 : Mme OUAREM et Mme BRAS (23 élèves)
CM2 : Mme NAHON et Mme DONNER (25 élèves)

Mr MAREY-SEMPER intervient dans l'école pour aider les élèves à acquérir une posture d'élève et mettre en place des aménagements pour favoriser la place de certains élèves dans le groupe classe.

Mme BECHET aide les élèves qui rencontrent des difficultés dans les apprentissages. Actuellement, Mme BECHET intervient auprès des élèves de CE1 et de CE2.

Nous accueillons également 5 AVS (assistantes de vie scolaire) qui interviennent auprès des élèves bénéficiant d'un projet personnel de scolarisation.

PRESENTATION DU PROJET DE SCISSION DE L'ECOLE et VOTE CONSULTATIF :

A la demande de Mme LE BIHAN et avec l'accord de Mme CAYLAT, IEN, une demande de scission de l'école sera faite cette année. Si ce projet est accepté par le Conseil municipal et l'Inspection Académique, l'école Carnot sera scindée en deux écoles distinctes : l'école élémentaire CARNOT et l'école maternelle CARNOT. Mme LE BIHAN conservera la direction de l'école élémentaire, un directeur/trice sera nommé à l'école maternelle.

L'école élémentaire aurait 10 classes et une demi-décharge de direction
L'école maternelle aurait 6 classes et un quart de décharge de direction.

Mme Caylat présente les différentes modalités à respecter pour ce projet :

- Présentation et vote au conseil d'école
- Présentation et vote au Conseil municipal du mois de décembre
- Présentation et argumentation auprès de M Le DASEN, directeur académique des services de l'Education nationale.

Vote consultatif : 31 votes favorables sur 31 présents

LECTURE ET VOTE DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE

Le règlement intérieur a été modifié cette année, il est adopté à l'unanimité.

Trois documents sont annexés au règlement de l'école : la Charte de la laïcité, la charte « élève » des usages numériques à l'école et la charte « adulte » des usages numériques à l'école. Pour des raisons de sécurité, le port d'un tour du cou est préférable à celui d'une écharpe.

SECURITE :

Un exercice d'évacuation générale a eu lieu le mardi 9 octobre à 9h40.

Les élèves de l'école maternelle ont évacué le bâtiment en 3 minutes et 24 secondes, les élèves de l'élémentaire ont évacué le bâtiment en 2 minutes et 24 secondes.

Un exercice de PPMS a été réalisé le mardi 16 octobre le matin. L'école a été mise à l'abri pendant 30 minutes. Durant une mise à l'abri, les activités de classe se poursuivent normalement, seules les sorties à l'extérieur des bâtiments sont interdites.

Ce jour, cinq classes de maternelle étaient en sortie et une classe élémentaire était au CSL.

Deux services de récréation ont été mis en place. Le fait d'être moins nombreux lors des récréations permet des récréations plus apaisées, un climat plus serein et une réappropriation de l'espace par les élèves. (Des ballons en mousse et des raquettes de Ping Pong ont été achetés.)

Afin de faciliter la circulation dans les couloirs et éviter aux classes de se croiser lors des montées et descentes, la répartition des classes s'est faite par bâtiment. Les élèves des classes d'un même bâtiment partagent la même récréation.

Les parents d'élèves ont soulevé le problème des récréations séparant les deux bâtiments. Certaines fratries et camarades se retrouvant séparés. Une communication orale sera faite auprès des élèves et lors des réunions d'informations de début d'année auprès des familles.

Les toilettes sont propres et le restent. Les dégradations sont exceptionnelles et non intentionnelles la plupart du temps.

PRESENTATION DU PROJET D'ECOLE :

Bilan du précédent projet :

Axe 1 : améliorer la compréhension des consignes en créant des habitudes scolaires. Les consignes complexes restent à séquencer L'acquisition du vocabulaire spécifique doit être poursuivi

Très positif concernant les cartes consignes codages (GS/CP), utilisation et gestion de la trousse et le repérage dans le cahier.

Cet axe sera poursuivi pour permettre aux élèves d'acquérir une plus grande autonomie face aux consignes et une meilleure utilisation des outils mis à leur disposition.

Axe 2 : Améliorer les relations école/famille. L'accueil des familles dans l'école est difficile en raison du plan Vigipirate, quelques familles n'osent pas franchir la porte de l'école.

Bonne utilisation des moyens mis à disposition des parents : blog, cahier de liaison en élémentaire

La communication via le cahier de liaison est plus compliquée à l'école maternelle. Une autre modalité de transmission de ce cahier est à réfléchir. La possibilité de communiquer par mail est intéressante mais doit rester un choix de l'enseignant.

Continuer d'organiser des événements fédérateurs (loto, kermesse, portes ouvertes, exposition suite aux différents projets...)

Axe 3 : Accéder à la culture humaniste par la pratique

Participer à des projets culturels : Projet Musique CM2-6^{ème}, Ecole et cinéma ,Un auteur dans la classe.

Très positif : Beaucoup de projets menés dans les classes

Axe 4 : Apporter aux élèves les méthodes et les connaissances pour se situer dans leur environnement et y agir de manière responsable en installant des valeurs et agir. Cet axe sera repensé en proposant d'autres actions car les objectifs ne sont pas atteints

Points forts de l'école :

Stabilité de l'équipe enseignante : le travail en équipe et la mise en place de projets communs à plusieurs classes. Projet à l'initiative de l'équipe : anglais, concours de dessins, lecture inter-cycles, construction de jeux mathématiques par les CM2 pour les CP

Volonté d'agir ensemble et de construire des outils durables.

Utilisation des ressources de proximité pour accéder à une première culture (médiathèque, exposition, spectacle...). Participation aux projets de la circonscription : école et cinéma, un auteur dans la classe

Points à améliorer :

Difficulté à fédérer toute l'école sur un même projet.

Communication permanente, beaucoup de questions/réflexions engagées mais manque de temps pour y apporter de réelles solutions par l'équipe enseignante

Climat scolaire : développer un partenariat avec les familles, améliorer l'implication des parents dans les apprentissages de leur enfant et des enfants eux même, améliorer le respect entre les élèves, des parents envers l'ensemble des adultes de l'école, difficultés des élèves à s'écouter, s'entraider, à coopérer dans un groupe

Les axes d'amélioration dégagés dans le nouveau projet d'école :

Axe 1 : Méthodologie pour une meilleure acquisition de l'autonomie

Elaboration d'une progression pour : le travail en groupe et la coopération

Apprendre à prendre sa place dans les échanges

Créer des habitudes scolaires : Répertoire de stratégies d'apprentissage, apprentissage des leçons

Axe 2 : Améliorer les relations école /famille :

Prendre conscience de son rôle d'élève.

S'engager et respecter ses engagements

Comprendre les attendus de l'école et renforcer la motivation générale

Axe 3 : Améliorer les comportements citoyens en responsabilisant les élèves à leur environnement, en développant les notions de respect et d'empathie :

Apprendre à se respecter, à respecter les autres

Apprendre à respecter l'environnement

Mettre en place avec les élèves un cadre sécurisant à respecter.

BUDGET :

Coopérative scolaire :

L'école était adhérente à l'OCCE (office Central de la Coopération à l'école). Au 31 aout 2018, le compte OCCE présentait un solde créditeur de 4 186,25 euros.

Cette affiliation prendra fin cette année.

L'école sera affiliée à l'Union Sportive de l'enseignement du premier degré (USEP). L'association est en cours de création.

Notre coopérative est alimentée par les dons des familles, la vente des photographies et par des actions comme le loto et la kermesse.

Le bénéfice de la kermesse s'élève à 1910, 59 euros.

Budget alloué à l'école par la municipalité :

Somme globale : 13 711 euros

Les classes de la maternelle disposent d'un budget transport de 1380 euros et d'un budget « jouets » de 1144 euros.

Des financements sur des projets ponctuels peuvent être accordés à la demande de l'école, par la municipalité, l'Inspection Académique.

PROJETS DE L'ECOLE :

Des spectacles sont offerts aux élèves durant l'année scolaire : les classes de CE2A et de CM1 assisteront jeudi 15 novembre au spectacle « FRATRIES ».

Cinq classes de maternelle ont participé à grand jeu de piste « Petit poucet » organisé par l'USEP le mardi 16 octobre dans la forêt de l'Isle Adam. L'USEP a participé au financement du transport à hauteur de 330 euros.

Le projet « Anglais » sera mené par plusieurs classes de l'école élémentaire et maternelle.

Les classes de CE1 B et de CM2 participent au projet Defi-Tice proposé par l'Inspection académique. Le thème retenu pour les CE1 est « Devenir citoyen », celui des CM2 « Ici et ailleurs, un monde de diversité ».

La classe de CM2 participe à un projet inter degré « Chantons la laïcité ».

Une chorale sera mise en place par Mme Nahon pour les élèves de cycle 3.

L'équipe enseignante organisera un loto le vendredi 5 avril 2019 en conservant les mêmes modalités que les années précédentes. (sous réserve de l'autorisation de la mairie).

Les parents organisateurs de la kermesse de juin 2018 n'ont pas décidé s'ils réitéraient au vu du nombre très réduit de parents aidant (stands fermés faute de bénévoles ou queues très longues). Si ce projet est reconduit, les enseignants se portent volontaires pour la préparation et la tenue des stands durant la kermesse.

Les évaluations :

Tous les élèves de CP ont passé une première évaluation nationale fin septembre, elle sera complétée par une seconde partie au mois de janvier. Ces évaluations portent sur les compétences en mathématiques et en français.

Les élèves de CE1 et CE2 ont également passés des évaluations, sur les mêmes compétences.

Les résultats de ces évaluations seront remis individuellement aux familles avec le premier livret.

En élémentaire, les parents recevront 3 bilans (décembre, mars et juin) sous la forme du LSU (Livret scolaire unique) qui n'est toujours pas accessible aux familles par voie numérique. Il sera donc remis sous format papier. Le premier LSU sera remis aux familles en main propre sur rendez-vous.

En maternelle, les parents recevront deux fois dans l'année (janvier et juin) le carnet de suivi de leur enfant.

Les parents des élèves de Petite section seront reçus par les enseignantes pour un bilan sur l'entrée et l'adaptation de leur enfant à l'école.

Les activités pédagogiques complémentaires (APC) sont mises en place sur le temps du midi ou le soir. Elles sont exclusivement dédiées à la mise en œuvre d'activités relatives à la maîtrise du langage et à la lecture.

LES ACTIVITES EXTRA SCOLAIRES :

L'étude :

123 élèves sont inscrits à l'étude et répartis sur 6 études. Chaque groupe accueille une quinzaine d'élèves chaque soir. 5 enseignants et 1 vacataire assurent la surveillance de l'étude.

L'étude est une étude surveillée et non dirigée

La restauration scolaire :

Deux services de restauration sont organisés pour les élèves de maternelle et en élémentaire.

L'activité Echech est à nouveau proposée aux élèves sur le temps de la pause méridienne.

Les parents d'élèves et l'équipe enseignante remercient la municipalité pour la réfection de l'allée de l'école.

La séance est levée à 21h00.

Le prochain conseil d'école est fixé au vendredi 15 mars 2019. Au vu de ce conseil d'école, une communication sera faite, début mars, pour rappeler aux parents de se rapprocher des parents d'élèves pour échanger.

La directrice :
Mme LE BIHAN

La secrétaire de séance :
Mme NAHON

Les parents élus